

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1001

présenté par

Mme Laernoës, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, Mme Trouvé, Mme Beloussa-Cherifi, M. Emmanuel Grégoire, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	
Aide à l'accès au logement	0	500 000 000	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	500 000 000	0	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	0	
TOTAUX	500 000 000	500 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enveloppe allouée à la prime de transition énergétique, dite MaPrimeRénov', octroyée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour financer les travaux de rénovation énergétique des logements, fait depuis plusieurs années l'objet de stop and go budgétaires et de réductions successives de crédits, qui fragilisent la politique publique de rénovation.

Amputée d'un milliard d'euros en 2024, l'enveloppe est passée de 4 milliards d'euros prévus initialement à 3 milliards d'euros. En 2025, elle a de nouveau été réduite de près d'un milliard d'euros supplémentaires. Pire encore, au milieu de l'été 2025, le Gouvernement de François Bayrou a décidé de suspendre purement et simplement le dispositif, laissant des dizaines de milliers de ménages sans visibilité, alors même qu'ils avaient déjà engagé des démarches de travaux.

Et aujourd'hui, le Gouvernement de Sébastien Lecornu fait le choix, dans ce projet de loi de finances pour 2026, de réduire encore de 500 millions d'euros les crédits budgétaires consacrés à MaPrimeRénov', passant de 2 milliards d'euros en 2025 à 1,5 milliard d'euros en 2026.

Ces oscillations budgétaires, incompatibles avec la prévisibilité nécessaire à une politique de long terme, compromettent gravement l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC II) : 370 000 rénovations performantes par an d'ici à 2030, et 700 000 à horizon 2040.

Alors que la France compte encore 4,2 millions de résidences principales classées comme passoires énergétiques, soit 13,9 % du parc immobilier au 1 janvier 2024 selon l'ONRE, le désengagement budgétaire de l'État en matière de rénovation énergétique est un contre-sens écologique, économique et social.

Au lieu de fragiliser un dispositif plébiscité par les ménages et les professionnels du bâtiment, le Gouvernement devrait garantir une visibilité pluriannuelle et un effort budgétaire constant pour faire de la rénovation performante un levier central de la transition écologique et de la justice sociale.

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise donc à abonder de 500 millions d'euros supplémentaires les crédits consacrés à MaPrimeRénov', afin de rétablir le niveau d'intervention de 2025 et de redonner de la stabilité et de la crédibilité à la politique nationale de rénovation énergétique.

Afin de gager cette augmentation dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'amendement procède ainsi aux mouvements de crédits suivants :

- majorer de 500 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 4 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;
- minorer de 500 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 1 « Aides personnelles » du programme 109 « Aides à l'accès au logement ».

Naturellement, il ne s'agit pas de pénaliser le programme 109 mais uniquement de respecter les conditions de recevabilité financière. Il appartiendra donc au Gouvernement de lever le gage en cas d'adoption de l'amendement.